

*Notre commune, depuis plusieurs mandats, a su investir afin que notre patrimoine mobilier soit rénové et offrir à la population le meilleur service. (Extension salle des fêtes, Ecole élémentaire, locaux techniques municipaux, nouveaux locaux de la mairie, enfouissement des réseaux, rénovation du beffroi et du clocher de l'église, etc.). En conséquence, nous n'avons plus de gros investissements à programmer pour les années à venir.*

*Pour cette année, les deux principales dépenses d'investissement seront l'installation route de Thésée d'un panneau lumineux d'informations municipales, la mise en œuvre de la seconde couche de roulement de la route de Peumen.*

*Pour ce qui concerne la rénovation de la route de la Tesnière, cette opération est différée, car tributaire du raccordement au réseau d'assainissement collectif qui ne pourra être effectué qu'en 2019.*

*Nous avons également la volonté de pas alourdir la pression fiscale et laisser à nos successeurs des marges financières leur laissant ainsi la liberté de choix sur d'éventuels investissements.*

*Pour le 25ème Rallye National de la Vallée du Cher, l'Ecurie 41 a choisi un itinéraire un peu différent de l'année dernière. Le circuit de 12,6 km, au début du parcours, situé cette année au niveau du chemin des Cabotières, traversera ou contournera les hameaux de Peumen, route du Lavoir, la Prémolière, les Verriers, le Coteau, Pierrefitte, la Bruyère, pour se terminer sur la commune d'Angé.*

*Une commission municipale, comme chaque année, reste toujours chargée de mettre en place l'organisation de cette journée sportive, de veiller à son bon déroulement et en particulier à tout ce qui touche scrupuleusement à la sécurité : parkings, zones « spectateurs ». Je rappelle à ces derniers de ne pas déplacer les barrières de sécurité et de respecter les zones de stationnement autorisées afin de ne pas créer de gêne supplémentaire aux riverains qui en connaissent déjà suffisamment.*

*La dernière épreuve se déroulera en soirée de 22h00 à 23h40. Je suis bien conscient que cette manifestation occasionnera, pour les riverains du parcours une contrainte, voire un inconvénient pour la journée et la soirée.*

*Aussi, je tiens particulièrement à remercier comme chaque année tous les habitants des hameaux traversés par ce circuit pour leur compréhension des désagréments apportés les jours de reconnaissance du parcours et surtout pour les contraintes imposées le jour même de l'épreuve.*

*Nous nous mobiliserons, élus, associations, afin que ce rallye soit encore une réussite en termes de sécurité et d'accueil dans notre village.*

*Remerciements, comme toujours, à tous les bénévoles des diverses associations qui ont apporté leur concours pour le bon déroulement de cette manifestation ainsi qu'aux généreux sponsors (vignerons, artisans,...). Je tiens également à adresser mes félicitations aux organisateurs pour la qualité et le sérieux de l'encadrement.*

*Enfin, et une fois encore, je dois faire état des incivilités qui « pourrissent » la vie des gens. Que penser de ces individus qui trouvent drôle de jeter dans l'étang communal les bancs qui sont mis à la disposition des promeneurs ? Que penser de ces importantes dégradations effectuées sur les installations sportives ? Que penser de ces dégradations commises au sein même de l'église ?*

*J'ai noté qu'il s'agit là d'un phénomène récurrent pendant les vacances scolaires. Aussi, je demande instamment aux parents de veiller aux comportements de leurs enfants. Les forces de*

*gendarmerie sont prévenues, et les conséquences pénales de ces actes délictueux permettront de recouvrer la tranquillité publique.*

*Quelques rappels qui concernent les adultes.*

*Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit ! En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement.*

*Après quelques mois de froid et d'averses, les beaux jours vont enfin faire leur grand retour ! Avec le printemps, le doux bruit des tondeuses à gazon et autres taille-haies se fait entendre. Cependant, l'utilisation des matériels de jardinage bruyants à l'extérieur est réglementée. Selon un décret de 2006 : "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde". Cela concerne donc les activités de jardinage bruyantes comme la tonte de pelouse !*

*En la matière, ces types de nuisances ressortent des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 99.3653 du 26 novembre 1999 relatif aux bruits de voisinage, et qui vise notamment le règlement sanitaire départemental approuvé le 23 janvier 1986.*

*Cet arrêté précise les heures permettant ces travaux : les jours ouvrables, les samedis, les dimanches et les jours fériés. Pour rappel, les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h, ceci pour les propriétés privées. Les chantiers de travaux publics ou privés ont d'autres règles : ils sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.*

*Je veillerai à la stricte application de ces interdictions.*

*Bonnes vacances*

*Alain Goutx*